



Difamation et harcèlement scolaire

Par **sophie4135**, le 11/12/2015 à 10:06

Bonjour,

Mon fils a été victime de harcèlement dans le car et au collège par deux élèves, la procédure a été mise en place entendue par la gendarmerie, consultation médecin pour ITT. Direction des transports avertie, collège également.

Il se trouve que les deux élèves en question ont été exclus du car pour avoir brûlé des sièges (deodorant + briquet = effet chalumeau). Depuis que ces deux élèves et leurs parents sont informés de la procédure de la gendarmerie, nous avons eu la visite d'un des parents qui nous a menacé, faisant de la difamation sur notre fils, indiquant que lui aussi avait brûlé les sièges du car, alors qu'en appelant et rencontrant la directrice des transports notre fils n'est pas concerné. De la difamation également en nous disant que moi et mon mari avons dénoncé leurs enfants d'avoir brûlé les sièges du car alors que nous ne l'avons pas fait, difamation en indiquant que notre fils fume alors que celui-ci nous a avoué avoir fumé une cigarette au collège, de ce fait l'avons interrogé à savoir qui lui avait fourni les planques des fumeurs dans le collège et l'avons signalé aussitôt au collège sans que notre fils soit au courant au risque qu'il se fasse prendre, jamais surpris en train de fumer selon le collège, et planques indiquées lors de notre signalement surveiller. Il y a également le fait de dire qu'ils agissaient pour leur défense du deodorant de notre fils et de son briquet, hors il n'emène pas de deodorant au collège, ni de briquet. Je ne vous cache pas que nous avons reçu des menaces, injures, et menace de porter plainte pour difamations. Comment faire quand collègue, direction des transports nous indique le contraire de ce qui est raconté sur notre fils. Que faire pour ne pas être menacé et se sentir en sécurité. Comment réagir face à cela. Mon mari ne veut pas porter plainte pour ne pas envenimer les choses, nous connaissons la vérité dit-il, étant artisan et ayant reçu la menace de nous faire de la mauvaise pub.

Par **morobar**, le 11/12/2015 à 10:13

Bonjour,

Tout cela c'est de l'enfumage.

S'il porte plainte, vous pourrez à votre tour redéposer une plainte, qui ne sera examinée qu'en second par contre.

Mais à mon avis aucune plainte ne sera déposée.

J'ai rencontré en son temps ce genre de lascar, qui a tout vu, tout fait, a le bras long mais les idées courtes.

Il suffit de faire plus de fumée que lui, menacer de reprendre à votre tour des bruits non fondés...

Rumeur contre rumeur.

Par **sophie4135**, le 11/12/2015 à 10:46

Bonjour,

Merci pour votre réponse morobar.

Effectivement vous ne vous tromper pas sur le fait que c'est un lascar(de 110kg qd meme), qui a tout vu, tout fait, et qui pense avoir le bras long.

Il a accuser notre fils de fumer et de se mettre du deodorant devant la bouche pour masquer l'odeur de la cigarette avec un de ses copains(effectivement pense avoir le bras long,mais j'ai avetis la maman de ce soi disant copain), il dit avoir des temoins.Sachant que ca se passe au college, le college n'a rien vu de tout celà bizarrement.La maman de ce copain m'a informer que celui ci avais effectivement du deodorant sur lui au college, et qu'il etait grand consommateur car a des probleme de sudations excessives.Je ne suis pas pour les rumeurs infondées, je verifis toujours les rumeurs malheureusement.D'après ses dires également, l'enquete n'a pas était assez rapide d'ou pour lui le manque de conviction de la gendarmerie, et le procureur ne peut etre informer qu'a la fin de l'enquete, alors que les gendarmes m'ont indiquer que le procureur dès que Noah a été entendu, a été informer et que c'est le procureur qui demande de poursuivre l'enquete par rapport aux indications apportés et aux preuves qui peut en decouler, etant donner que l'une des eleves en question apres avoir cracher sur notre fils lui a envoyer un message pour s'en excuser qu'elle avait fait ça pour impressionner son peit copain.Donc je pars avec des billes comme on dis chez nous !

Par **morobar**, le 11/12/2015 à 10:52

re,

[citation]Il a accuser notre fils de fumer et de se mettre du deodorant devant la bouche pour masquer l'odeur de la cigarette avec un de ses copains[/citation]

Ce n'est pas une conduite délictueuse.

Il peut l'accuser aussi de respirer plus que sa part s'il a un grand nez.

[citation]c'est un lascar(de 110kg qd meme), [/citation]

Moi aussi, mais je fais tout pour maigrir et faire plaisir à mon cardiologue.

Puisque vous voyez les gendarmes, signalez leur que l'individu se déplace à votre domicile et se montre menaçant tant en propos que physiquement.

Par **sophie4135**, le 11/12/2015 à 10:55

Les gendarmes m'ont également indiquer que ce Monsieur, va connaitre le deroulement d'une affaire de harcèlement . Et qu'il sera remis a sa place gentillement.A savoir qu'il ne connais même pas les raisons de sa convocation qui aura lieu samedi.

Il est malheureux de perdre un enfant qui se fait harceler, mas il est aussi difficile de défendre son enfant qui se fait harceler.Parce que n'importe quel parent aujourd'hui laisserai son enfant se faire cracher dessus,allumer un briquet sous le nez et devant les yeux,se faire ecrire "con" sur le front,se faire accuser de chose dont il n'est pas reconnu coupable.Et en tant que parent defendant c'est vous qu'on va juger de fouteur de merde, de c....,de fourbe,et j'en passe.

Par **sophie4135**, le 11/12/2015 à 10:55

Les gendarmes m'ont également indiquer que ce Monsieur, va connaitre le deroulement d'une affaire de harcèlement . Et qu'il sera remis a sa place gentillement.A savoir qu'il ne connais même pas les raisons de sa convocation qui aura lieu samedi.

Il est malheureux de perdre un enfant qui se fait harceler, mas il est aussi difficile de défendre son enfant qui se fait harceler.Parce que n'importe quel parent aujourd'hui laisserai son enfant se faire cracher dessus,allumer un briquet sous le nez et devant les yeux,se faire ecrire "con" sur le front,se faire accuser de chose dont il n'est pas reconnu coupable.Et en tant que parent defendant c'est vous qu'on va juger de fouteur de merde, de c....,de fourbe,et j'en passe.

Par **sophie4135**, le 11/12/2015 à 11:10

Désolé, morobar (pour les 110kg, mais c'est pas contre le poid ,c'est la peur que mon mari en viennent aux mains).Pour moi non plus ce n'est pas délictueux car meme si mon fils fumer et se mettre du deodorant dans la bouche à part sa propre santé je ne vois pas en quoi ça les dérangerais. En attendant les accusations retenus contre notre fils serais : que se serais son déo et son briquet qui aurait était servis pour bruler les sieges du car,bien evidemment deo et briquet ont disparus aujourd'hui de la circulation.(meme si c'est lui qui ne les a pas utiliser, les gendarmes eux ne sont pas dupent, le procureur non plus je pense,tellement c'est gros, et tellement ils enveniment la chose.Est ce que moi je suis en revanche coupable de vouloir connaitre la verite sur ce qui c'est reelement passer en interrogeant des eleves et des parents qui prennent le meme car et qui sont dans le meme college que notre fils et ses individus ?

Par **morobar**, le 11/12/2015 à 11:19

[citation]c'est la peur que mon mari en viennent aux mains [/citation]

Même si votre mari est apte à se défendre, je déconseille cette attitude, qui m'a valu bien des ennuis.

Il vaut mieux tomber à la moindre gifle, et faire venir pompiers, Samu, gendarmes...

Les maux de têtes, les vibrations....tout cela c'est imparable, et les médecins ont tendance à

accorder 8/10 jours d'ITT en présence de brutalités.

[citation]Est ce que moi je suis en revanche coupable de vouloir connaître la verite [/citation]
Il ne faut pas trop en faire non plus, vous pourriez être accusé de harcèlement ou de pression sur les témoins.

Par **sophie4135**, le **11/12/2015** à **11:33**

Même si je leur ai demander si ils avaient vu mon fils se faire écrire dessus dans le car, et par qui ?Même si je leur ai demander si ils avaient déjà vu mon fils fumer ou avec un paquet de clopes et un briquet?

Par **sophie4135**, le **11/12/2015** à **11:36**

harcèlement ou pression sur témoins pour connaître la verite sur ce qui est dit sur notre fils qui est lui harceler c'est abuser qd meme!Et injuste !

Par **sophie4135**, le **11/12/2015** à **11:41**

Mon mari n'est pas apte a repondre justement par les mains mais c'est ça crainte, artisan boucher , ne peux pas se permettre d'avoir des itt surtout en periode de fin d'annee.Alors à part attendre de voir venir les choses il ne nous reste plus que ça a faire.Heureusement qu'on a vendu notre maison et que l'on quitte ce village dans moins d'1 mois.Mais c'est pas pour autant que l'on va laisser tomber ce que nous avons entrepris pour defendre notre fils et nous même.

Par **sophie4135**, le **11/12/2015** à **11:43**

merci morobar pour toutes ces reponses apporter.